

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

AVIS DU COMITE DES PARTIES PRENANTES JOUETS DU 17 OCTOBRE 2022

Ordre du jour

1. Recueillir un avis sur le plan d'action et le fonds réemploi
2. Recueillir un avis sur le plan d'action et le fonds réparation
3. Recueillir un avis sur le programme pluriannuel d'éco-modulation

Le 17 octobre 2022, à 9h00,

Les membres du Comité des Parties Prenantes Jouets (le « **Comité** ») de la Société se sont réunis par vidéo conférence par l'intermédiaire de l'application Teams, sur convocation de la Présidente de la Société, en date du 04 octobre 2022, adressée par voie électronique.

Assistent à la réunion en qualité de membres du Comité des Parties Prenantes Jouets d'Eco-mobilier :

Au titre du collège des producteurs :

- Mme Giulia Basclet, titulaire, représentante de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)
- M. Christophe Drevet, titulaire, représentant de la Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP)
- M. Martial Doumerc, suppléant, représentant de la Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP)
- M. Jean Kimpe, titulaire, représentant de la Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE)
- M. Jacques Baudoz, suppléant, représentant de la Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE)
- Mme Laurine Caracchioni, titulaire, représentante de la Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD)

Au titre du collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- M. Sylvain Darche, suppléant de la Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage (FEDEREC) ;
- Mr Franck BERREBI, titulaire, représentant de la Fédération des Entreprises d'Insertion (FEI)
- Mme Guenola Gascoin, suppléante du Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet (SNEFiD) représente Mme Françoise Weber, titulaire, représentante de la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (FNADE) ;

Au titre du collège des collectivités territoriales :

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

- Mme Sylviane Oberlé, titulaire, représentante de l'Association des Maires de France (AMF) ;
- Mme Philippine Dubois, titulaire, représentante du Cercle National du Recyclage (CNR) ;
- Mme Marion Adam, titulaire, représentante de l'Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets (AMORCE) ;

Au titre du collège des associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- M. Daniel Labarre, titulaire, représentant de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) ;

Au titre des invités permanents

- Mme Aurore Médiéu, invitée permanente, représentante d'ESS France

Absents :

- M. Jean-Michel Buf, titulaire, représentant de l'Association Régions de France (ARF) ;
- Mme Alice Elfassi, titulaire, représentante de Zero Waste France (ZWF) ;

Assistent également à la réunion, en tout ou partie :

- Mme Caroline Montalcino, Censeur d'Etat, Cheffe de contrôle général, économique et financier de la mission « Ecologie et Développement Durable »
- Mme Laurence Dermenonville, Censeur d'Etat

Pour Eco-mobilier :

- M. Eric Weisman-Morel, Directeur du Développement d'Eco-mobilier ;
- M. Matthieu Goutti, Responsable de la filière Jouets ;
- M. Xavier Rebardy, Directeur des Affaires Règlementaires et juridiques d'Eco-mobilier ;
- Mme Pauline Boulard, Chargée de mission affaires règlementaires et institutionnelles ;

Le registre de présence fait état des membres du Comité et des représentants de la Société assistant à la réunion du Comité par tout moyen de télécommunication.

Christophe Drevet préside la réunion en sa qualité de Président du Comité des Parties Prenantes Jouets (le « **Président** »). Pauline Boulard est désignée comme secrétaire de la réunion des Comités (la « **Secrétaire de séance** »).

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « **Société** »)

Saisine pour avis

1. Le plan d'action et le fonds réemploi

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver le plan d'action et le fonds réemploi pour avis de la filière Jouets, tels que présentés en séance.

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Avis favorable.**
- Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP) : **Avis favorable.**
- Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE) : **Avis favorable.**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (par délégation de pouvoir au Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Abstention.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**

Avec onze (11) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et une (1) abstention, le Comité émet un avis favorable sur le plan d'action et le fonds réemploi de la filière Jouets, tels que présentés en séance.

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

2. Le plan d'action et le fonds réparation

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver le plan d'action et le fonds réparation pour avis de la filière Jouets, tels que présentés en séance.

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Avis favorable.**
- Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP) : **Avis favorable.**
- Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE) : **Avis favorable.**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (par délégation de pouvoir au Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**

Avec douze (12) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité émet un avis favorable sur le plan d'action et le fonds réparation de la filière Jouets, tels que présentés en séance.

3. Le programme pluriannuel d'éco-modulation

La Société propose au Comité des Parties Prenantes d'approuver le programme pluriannuel d'éco-modulation pour avis de la filière Jouets, tel que présenté en séance.

ECO-MOBILIER

Société par actions simplifiée
Capital Social de 200 000 euros
Siège Social : 50, Avenue Daumesnil 75012Paris
538 495 870 RCS. PARIS

(la « Société »)

Résultat du vote

Collège des producteurs :

- Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) : **Avis favorable.**
- Fédération des industries Jouet Puériculture (FJP) : **Avis favorable.**
- Fédération des Commerces spécialistes des Jouets et des Produits de l'Enfant (FCJPE) : **Avis favorable.**
- Fédération du e-commerce et de la vente à distance (FEVAD) : **Avis favorable.**

Collège des opérateurs de la prévention et de la gestion des déchets :

- Fédération Professionnelle des Entreprises du Recyclage : **Avis favorable.**
- Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement (par délégation de pouvoir au Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet) : **Avis favorable.**
- Syndicat National des Entrepreneurs de la Filière Déchet : **Avis favorable.**
- Fédération des entreprises d'insertion : **Avis favorable.**

Collège collectivités territoriales :

- Association des Maires de France : **Avis favorable.**
- Cercle National du Recyclage : **Avis favorable.**
- Association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des réseaux de chaleur, de l'énergie, et des déchets : **Avis favorable.**

Collège associations de protection de l'environnement et associations de défense des consommateurs :

- Union Nationale des Associations Familiales : **Avis favorable.**

Avec douze (12) avis favorables, zéro (0) avis défavorable et zéro (0) abstention, le Comité émet un avis favorable sur le programme pluriannuel d'éco-modulation de la filière Jouets, tel que présenté en séance.

Christophe Drevet

Président